

REÇU Chancellerie le:	- 2 FEV. 2012
Transmis à	.....
En Conseil le	.....
Copie pour	.....
Double pour	.....
Accusé récept. le	.....
Répondre	.....

12-701  
02.02.12

**Résolution interpartis PS-PLR-PVS**

**La faillite de Xamax ne doit pas être une fatalité**

« Nous, Conseil général de la Ville de Neuchâtel, avons pris acte du dépôt de bilan de Neuchâtel Xamax, qui, indépendamment des circonstances qui ont mené ce club centenaire et emblématique de notre cité à la faillite, met en péril l'avenir du mouvement junior du club.

Nous estimons dès lors de notre devoir, en tant qu'autorité de cette Ville, de veiller à empêcher que les déboires de la S.A. fassent boire la tasse aux espoirs de relève que sont les quelques 180 jeunes qui s'entraînent dans ce cadre.

Il nous apparaît urgent que le Conseil communal prenne également position dans ce sens et qu'il mette tout en œuvre pour favoriser une reprise du mouvement qui soit pérenne, non seulement financièrement, mais aussi en terme d'ancrage régional.

Nous demandons donc au Conseil communal de s'engager de toutes ses forces pour permettre une reprise du mouvement junior de Neuchâtel Xamax dans les meilleurs délais et conditions. »

**Développement**

Depuis son changement de gouvernail le 12 mai dernier, Neuchâtel Xamax a traversé un océan de turpitudes qui ont mené le club à la faillite.

Le navire de la première équipe est en train de sombrer et pourrait entraîner tout le mouvement junior du club dans son naufrage. Si, à l'évidence, une collectivité publique n'a pas pour rôle de reprendre une équipe professionnelle, elle ne saurait pas plus se détourner du sort des 180 jeunes évoluant dans le même club. Qui plus est, il nous apparaît évident que si nous voulons un jour revoir une équipe locale accéder à la Super League, le mouvement junior en est la première étape.

Bien des personnes qui oeuvrent au sauvetage du mouvement junior sont porteuses des valeurs que nous pouvons souhaiter pour le sport, tel le fair-play ou l'esprit d'équipe. Les aider dans leur entreprise, c'est affirmer avec elles que non, la faillite de Xamax n'est pas une fatalité, qu'il n'y a pas de raison de laisser la S.A. couler également les espoirs que sont ces jeunes du mouvement junior.

Qui plus est, à l'évidence, la situation de la Maladière ne permettra pas d'en changer l'affectation, le stade restera un stade. Conscients de cette réalité, nous devons encore déterminer si nous voulons agir uniquement en propriétaires d'un bien immobilier, ayant donc pour seule – ou du moins première – préoccupation de le louer, ou si, en tant qu'autorité politique, nous décidons de faire prévaloir un ancrage local et de miser, de facto, sur la reconstruction d'une équipe de Super League reposant sur la formation régionale.

Par sa prise de position claire et déterminée à travers cette résolution, notre autorité affirmerait ainsi sans équivoque son soutien aux jeunes espoirs que sont les juniors du club, dont les rêves sont menacés d'être balayés par une lame de fond aux allures de faillite.

Le traitement prioritaire est demandé.

Bryl  
Boj  
Helle